

# Politique de reconnaissance et de soutien aux organisations



VILLE DE  
**Beleuil**



## RÔLE DE LA POLITIQUE

La Ville de Beloeil reconnaît l'apport considérable et indispensable des bénévoles sur son territoire. Afin de les soutenir, de faciliter leur implication et de les reconnaître, cette politique précise les balises des interventions de la municipalité auprès du milieu associatif, en matière de loisir, de culture, de sport et de vie communautaire. Cette politique de reconnaissance et de soutien aux organisations, définit les types de relation et de soutien, ainsi que les services disponibles pour les organismes, en plus d'en déterminer les mécanismes et obligations menant à leur reconnaissance.

## MISSION DU SERVICE

Le service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire a pour mission d'offrir à la population des services, des programmes, des activités et événements à caractère physique et sportif, de loisir, de culture et de vie communautaire, dans un environnement de qualité accessible et sécuritaire, en visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

- Favoriser la participation massive de tous les citoyens et citoyennes aux différentes activités;
- Favoriser l'engagement de la population dans l'élaboration et la promotion de l'offre de services;
- Planifier les besoins en installations et équipements nécessaires à la prestation de services et les gérer;
- Assurer une équité dans l'accessibilité aux services, installations et équipements;
- Soutenir les organisations dans leur démarche d'autonomie et dans le déploiement de leurs offres de services.

## SECTEURS D'ACTIVITÉS

Dans le cadre de cette politique de reconnaissance et de soutien aux organisations, aucune intervention de nature lucrative ou mercantile n'est reconnue, sauf les activités de financement destinées à des organismes à but non lucratif dûment reconnus.

## OBJECTIFS

La Ville de Beloeil entend par cette politique :

- Encourager et soutenir la prise en charge des activités par les citoyens;
- Reconnaître et appuyer les initiatives bénévoles des organisations;
- Assurer un service de qualité à ses citoyens;
- Développer et maintenir des relations harmonieuses avec ses organisations;
- Faire connaître les services et le soutien disponibles;
- Faire connaître les critères d'admissibilité et de reconnaissance des organisations.



## FONDEMENTS

La politique de reconnaissance et de soutien s'appuie sur des principes et des fondements qui se veulent le reflet des choix locaux et collectifs:

- Assurer une équité dans la distribution des ressources tout en favorisant l'accessibilité à des services de qualité répondant aux besoins des organisations, en fonction des disponibilités municipales;
- Optimiser les ressources de façon à rentabiliser les services, afin de répondre à un maximum de besoins;
- Accorder la priorité au citoyen de Beloeil tout en reconnaissant une dynamique régionale;
- S'employer à soutenir et à encourager la complémentarité et les regroupements, en évitant les dédoublements de mandats, d'activités et de services;
- Favoriser la jeunesse, les familles, les aînés et les organismes de service et d'entraide œuvrant auprès des clientèles vulnérables.



## MODES D'INTERVENTIONS

La politique de reconnaissance et de soutien aux organisations définit 5 modes d'interventions :

1. La Ville de Beloeil privilégie la **prise en charge des besoins** par des groupes de citoyens visant leur autodétermination en matière de loisir, de culture, de sport et de vie communautaire;
2. Afin de soutenir les organisations dans la prise en charge de leurs besoins, la Ville compte mettre tout en œuvre pour assurer un **accompagnement** adéquat et facilitateur des organisations visant l'accomplissement de leurs opérations et leur mandat respectif;
3. La Ville de Beloeil entend **collaborer à la mise sur pied d'activités et de services** ayant des retombées positives pour ses citoyens;
4. Pour faciliter le travail des organisations, la Ville de Beloeil rend disponibles des **services de soutien technique** tels que définis dans le cadre de cette politique;
5. La Ville de Beloeil contribue à la **promotion** des organisations reconnues, en donnant accès à des **moyens de communication** prévus dans le cadre de cette politique.

## CATÉGORIES DES ORGANISATIONS

### CATÉGORIE 1

**Organisme jeunesse** : Organisme à but non lucratif dont le principal mandat est de se vouer à la jeunesse (enfants de 0 à 17 ans) et dont l'intervention s'inscrit dans la mission du service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

**Organisme aîné** : Organisme à but non lucratif dont le principal mandat est de se vouer aux personnes aînées (personnes de 50 ans et plus) et dont l'intervention s'inscrit dans la mission du service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

**Organisme famille** : Organisme à but non lucratif dont le principal mandat est voué aux familles (enfants et parents) et dont l'intervention s'inscrit dans la mission du service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

### CATÉGORIE 2

**Organisme de services et d'entraide** : Organisme à but non lucratif dont le principal mandat est de soutenir, aider et améliorer le bien-être des personnes et dont l'intervention s'inscrit dans la mission du service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

### CATÉGORIE 3

**Organisme adulte** : Organisme à but non lucratif dont le principal mandat est de se vouer aux personnes adultes (personnes de 18 à 50 ans) et dont l'intervention s'inscrit dans la mission du service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

### CATÉGORIE 4

**Mandataire** : Organisme à but non lucratif mandaté par la Ville de Beloeil de façon particulière et exclusive pour intervenir et dispenser des services et activités en prolongement de la mission du service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

### CATÉGORIE 5

**Groupe spontané** : Regroupement de personnes réunies dans le seul but de pratiquer une ou des activités s'inscrivant dans la mission du service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire et ce, sans objectif lucratif.



## SOUS-CATÉGORIES DES ORGANISATIONS

### SOUS-CATÉGORIE 1 : AVEC SERVICES ET SOUTIEN

Les organisations qui requièrent sur une base régulière (hebdomadaire, mensuelle, annuelle) des services qui ont des coûts directs et importants pour la Ville de Beloeil seront reconnues dans cette sous-catégorie. Les services visés sont les suivants :

- Réservation de locaux pour des activités régulières;
- Réservation des locaux pour des activités spéciales;
- Locaux d'entreposage, lorsque disponibles;
- Prêt de matériel;
- Transport de matériel.

### SOUS-CATÉGORIE 2 : AVEC SOUTIEN SEULEMENT

Les organisations qui ne recourent pas sur une base régulière aux services identifiés à la sous-catégorie 1, seront reconnues de sous-catégorie 2 – Avec soutien seulement. Dans l'éventualité où une organisation souhaite requérir aux services identifiés à la sous-catégorie 1 en cours d'année, il sera possible de le faire selon l'application d'une grille tarifaire complémentaire.



## LA NOTION DE RÉSIDANT

Dans le cadre de cette politique, la notion de résidant de Beloeil se définit ainsi; **toute personne qui réside sur le territoire de la municipalité de Beloeil.** De plus, sera considéré comme résidant, le citoyen qui réside sur le territoire d'une autre municipalité qui fait l'objet d'une entente inter villes, dont la Ville de Beloeil est partie prenante, et qui est directement en lien avec l'organisation reconnue ou encore pour laquelle une autre municipalité reconnaît l'organisation officiellement et contribue à lui offrir des services, au même titre que la Ville de Beloeil.

Cette notion de résidant, permettra d'établir le pourcentage de résidants, membres des organisations reconnues et aura un impact direct sur la tarification des services.

Une organisation devra minimalement enregistrer un pourcentage de 20% de membres résidants pour être reconnue par la Ville de Beloeil.

## LES SERVICES

SERVICES	CATÉGORIE 1 Organismes jeunesse, aîné et famille	CATÉGORIE 2 Organismes de services et d'entraide	CATÉGORIE 3 Organismes adulte	CATÉGORIE 4 Organismes mandataire	CATÉGORIE 5 Groupe spontané
<b>SOUTIEN PROFESSIONNEL</b>					
Formation pour les administrateurs / Programme de formation (OBNL)	Disponible sans frais Tarif complémentaire applicable aux organismes ayant % de non-résidents supérieur à la norme permise				Non disponible
Ressources-conseils (ressources spécialisées disponibles à la Ville : finances, juridiques, organisationnelles, présences aux c.a. et A.G.A., communications, etc.)	Disponible sans frais				Non disponible
Assurance responsabilité, protection des administrateurs et des biens	Disponible avec frais (coût du programme d'assurance)				Non disponible
Vérification des antécédents judiciaires	Disponible sans frais				Non disponible
<b>SOUTIEN ADMINISTRATIF</b>					
Réception de courrier	Disponible sans frais pour les organismes respectant la norme permise pour le % des non-résidents				Non disponible
Photocopies	Disponible selon une politique de tarification établie Tarif complémentaire applicable aux organismes ayant % de non-résidents supérieur à la norme permise				Non disponible
Télécopies	Disponible sans frais pour les organismes respectant la norme permise pour le % des non-résidents				Non disponible
<b>COMMUNICATION</b>					
Affichage extérieur sur les panneaux de la ville (Note : la production des panneaux demeure aux frais de l'organisation)	Disponible sans frais				Non disponible
Lien avec le site WEB de la ville					Non disponible
Calendrier des événements (activités se déroulant à Beloeil uniquement)					Non disponible
Promotion et publicité : Programme des loisirs, bulletin municipal, communiqués, babillards, bottin des organismes.	Disponible sans frais Tarif complémentaire applicable aux organismes ayant % de non-résidents supérieur à la norme permise				Non disponible

## LES SERVICES

SERVICES	CATÉGORIE 1 Organismes jeunesse, aîné et famille	CATÉGORIE 2 Organismes de services et d'entraide	CATÉGORIE 3 Organismes adulte	CATÉGORIE 4 Organismes mandataire	CATÉGORIE 5 Groupe spontané
<b>SERVICES PHYSIQUES - LOCATION DE SALLES ET DE PLATEAUX</b>					
Rencontre des A.G.A	Disponible sans frais				Non disponible
Activités régulières	Disponible selon une politique de tarification établie Tarif complémentaire applicable aux organismes ayant % de non-résidants supérieur à la norme permise Tarif complémentaire applicable aux organismes reconnus avec soutien seulement			Selon protocole d'entente	Disponible selon une politique de tarification établie
Activités spéciales	1 activité/année disponible sans frais Autres activités disponibles selon une politique de tarification établie Tarif complémentaire applicable aux organismes ayant % de non-résidants supérieur à la norme permise et aucune activité gratuite Tarif complémentaire applicable aux organismes reconnus sans service et aucune activité gratuite			Selon protocole d'entente	Disponible selon une politique de tarification établie
Locaux d'entreposage – selon les disponibilités	Disponible selon une politique de tarification établie pour les organismes respectant la norme permise pour le % des non-résidants et reconnus avec services et soutien			Selon protocole d'entente	Non disponible
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>					
Prêt de matériel	Disponible sans frais Tarif complémentaire applicable aux organismes ayant % de non-résidants supérieur à la norme permise Tarif complémentaire applicable aux organismes reconnus avec soutien seulement			Selon protocole d'entente	Non disponible
Transport de matériel <i>Événement local seulement</i>	1 transport/année disponible sans frais Autres transports disponibles selon une politique de tarification établie Tarif complémentaire applicable aux organismes ayant % de non-résidants supérieur à la norme permise et aucun transport gratuit Tarif complémentaire applicable aux organismes reconnus avec soutien seulement et aucun transport gratuit			Selon protocole d'entente	Non disponible
Fermeture de rues	Disponible sans frais				Non disponible
<b>SOUTIEN FINANCIER</b>					
Subvention financière pour un événement (en argent ou en services)	Selon politique en vigueur			Selon protocole d'entente	Non disponible

## LES OBLIGATIONS

OBLIGATIONS	CATÉGORIE 1 Organismes jeunesse, aîné et famille	CATÉGORIE 2 Organismes de services et d'entraide	CATÉGORIE 3 Organismes adulte	CATÉGORIE 4 Organismes mandataire	CATÉGORIE 5 Groupe Spontané
<b>FORMALITÉS ADMINISTRATIVES</b>					
Compléter une demande d'accréditation et/ou de renouvellement d'accréditation appuyée par une résolution du conseil d'administration	Requis au 2 ans			Non requis	Non requis
Entente de partenariat ou contrat	Non requis			Requis selon le terme déterminé à l'entente et accompagné d'une résolution du conseil d'administration	Requis annuellement
Résolution du conseil municipal qui confirme le statut de l'organisme	Requis au 2 ans			Requis selon le terme déterminé à l'entente	Non requis
<b>CRITÈRES DE RECONNAISSANCE</b>					
Être un OBNL dûment constitué et en règle	Requis				Non requis
Être régis par un C.A. dûment constitué d'au moins 3 personnes					Requis pour l'objet de l'entente
Poursuivre une mission en lien direct avec la mission du service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire					
Œuvrer sur le territoire de la ville de Beloeil	Requis				
Desservir un minimum en % de résidents de Beloeil et autres villes partenaires	20% requis		20% requis	Non requis	80% requis
Ne pas intervenir dans le même créneau qu'un organisme déjà accrédité (pas de duplication) à moins que les besoins locaux ne soient pas comblés	Requis				Non requis

## LES OBLIGATIONS

OBLIGATIONS	CATÉGORIE 1 Organismes jeunesse, aîné et famille	CATÉGORIE 2 Organismes de services et d'entraide	CATÉGORIE 3 Organismes adulte	CATÉGORIE 4 Organismes mandataire	CATÉGORIE 5 Groupe Spontané
<b>OBLIGATIONS</b>					
Tenir annuellement une assemblée générale et en informer le service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire	Requis				Non requis
Informer le service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire de tout changement administratif (C.A., siège social, règlements généraux)	Requis				
Détenir toutes les assurances pertinentes afin de couvrir l'ensemble de ses activités et biens	Requis : biens, civile et des administrateurs				Requis : civile
S'engager à procéder aux vérifications des empêchements des bénévoles intervenant directement avec la clientèle : professeurs, moniteurs et instructeurs	Requis		Recommandé	Requis	Non applicable
Opérer selon les obligations légales des OBNL et des réglementations municipale, provinciale et fédérale	Requis				Requis : réglementations municipale, provinciale et fédérale



## LES OBLIGATIONS

OBLIGATIONS	CATÉGORIE 1 Organismes jeunesse, aîné et famille	CATÉGORIE 2 Organismes de services et d'entraide	CATÉGORIE 3 Organismes adulte	CATÉGORIE 4 Organismes mandataire	CATÉGORIE 5 Groupe Spontané
<b>DOCUMENTS À FOURNIR</b>					
Copie de la charte	Requis				Non applicable
Copie des règlements généraux					
Ordre du jour et procès-verbal de l'A.G.A.	Requis : avec services et soutien Recommandé : avec soutien seulement		Requis		
États financiers annuels					
Liste à jour du C.A.	Requis				Requis : coordonnées des responsables
Liste à jour des membres et/ou participants (noms et adresses)	Requis : avec services et soutien Recommandé : avec soutien seulement	Non requis	Requis : avec services et soutien Recommandé : avec soutien seulement	En fonction de l'entente	Requis
Statistiques annuelles de la provenance des membres et/ou participants	Recommandé : avec services et soutien Requis : avec soutien seulement	Requis	Recommandé : avec services et soutien Requis : avec soutien seulement	En fonction de l'entente	Recommandé
Appliquer une politique de tarification aux non-résidents en conformité avec les orientations municipales	Requis : avec services et soutien Recommandé : avec soutien seulement			Requis	
Mentionner la collaboration et le soutien de la Ville lors d'activités ponctuelles où l'organisme fait la promotion de ses partenaires	Requis : avec services et soutien Recommandé : avec soutien seulement			Requis	Non applicable
Payer toutes les sommes dues à la Ville en fonction des services demandés	Requis				